

à l'article qui a rapport à la délégation. Les messieurs de Québec veulent avoir un représentant, c'est leur droit. Nommons alors deux représentants. Que l'hon. L. P. Pelletier soit l'un d'eux, mais que pour représenter nos intérêts, à nous, M. Kent soit l'autre.

M. Kent est un homme compétent ; il connaît parfaitement les affaires de la Banque du Peuple et y a des intérêts considérables. Mais, dit-il, si j'ai un conseil à donner aux représentants de Québec, c'est de nommer quelqu'un d'ici pour les représenter, car, il faudrait que ce représentant soit constamment ici pour tout surveiller. et il pourra le faire difficilement s'il demeure à Québec.

M. l'échevin Rainville parle dans le même sens, et fait la motion suivante :

Que MM. Pelletier et Kent soient nommés pour représenter les intérêts des déposants dans la liquidation des affaires de la banque, avec pouvoir, 1^o d'agir conjointement avec les directeurs et les représentants des actionnaires et des créanciers et de voir au meilleur mode de réaliser l'actif et de payer les dettes de la banque ; 2^o d'obtenir de qui de droit toutes les garanties requises pour la protection des droits des déposants, lesquelles ne devront pas être moindres que \$200,000, tel que promis et de voir à ce que les garanties qui existent actuellement soient conservées ; 3^o de réunir les déposants chaque fois qu'ils le jugeront convenable, pour la protection de leurs droits et de leurs intérêts.

Cette motion, renfermant celle de M. Monk, qui, d'ailleurs n'a pas été mise par écrit, est acceptée.

M. l'abbé Adam, proposa ensuite, secondé par M. J. O. Dupuis, que cette assemblée fasse le choix et nomme deux délégués, qui devront se joindre aux directeurs et travailler aux intérêts des déposants.

L'honorable M. Gilman, conseiller législatif, dit que cette motion est injuste pour les actionnaires. Quand les actionnaires de la banque ont eu leur assemblée, il y avait alors autant de monde qu'il y en a aujourd'hui, leurs intérêts sont aussi importants que ceux des déposants, et cependant, ils n'ont nommé qu'un seul délégué, M. Crawford. Serait-il juste et raisonnable, que cette assemblée de déposants nomme deux délégués ? (Oris de oui, oui.) Non, messieurs, et je prétends qu'un seul suffit, et que nous n'avons pas le droit d'en nommer deux.

Après discussion, la motion de M. Adam est remportée.

M. C. A. Geoffrion croit devoir expliquer ce que la banque a fait et pourquoi la banque a avancé des fonds à certains déposants. La banque, dit-il, n'a pas remboursé à certains déposants plus que leur 25 pour cent, mais, à ceux qui avaient un besoin pressant d'argent, elle a prêté de l'argent à 7 pour cent d'intérêt. De sorte qu'au lieu d'avoir \$1,500,000 ne rapportant qu'un intérêt de 3 p.c. dans les autres banques, elle se trouve, réellement, à gagner un intérêt de 4 pour cent de plus.

Cette déclaration a paru satisfaire tout le monde. La plupart ignorait comment cette transaction avait eu lieu.

L'ex-échevin Lamarche, appuyé par M. Trottier, proposa que l'échevin Savignac soit nommé comme représentant les intérêts des déposants de Montréal.

M. Gilman propose en sous-amende-

ment, secondé par M. Stevenson, que MM. Kent et Pelletier soient nommés.

M. J. X. Perrault s'oppose à cette motion. Il veut que chaque délégué soit nommé séparément. De plus, dit-il, il s'oppose à la nomination de M. Kent. Celui-ci est un syndic officiel, un liquidateur par profession, par conséquent, nous ne voulons pas mener la banque en banqueroute. Tout en reconnaissant l'habileté et l'honnêteté de M. Kent, ce n'est pas l'homme qu'il nous faut. Il propose donc, secondé par M. Adam, que l'hon. L. P. Pelletier soit d'abord nommé pour représenter les déposants de Québec.

Cette proposition est acceptée. M. Kent est ensuite mis en nomination par MM. Gilman et Stevenson, mais MM. Perrault, Adam et Crawford s'y opposent. La discussion s'engage, les voix montent, et finalement l'amendement est perdu.

Une motion allait être mise aux voix, nommant l'échevin Savignac, quand M. Brunet, secondé par M. St-Aubain, propose que M. Arthur Boyer soit nommé.

Cet amendement est remporté par la majorité. Les deux délégués sont par conséquent l'hon. L. P. Pelletier et l'hon. A. Boyer.

Les suggestions de M. Larue, pour les déposants de Québec sont adoptées après quelques modifications.

L'échevin Savignac attire l'attention de l'assemblée sur un plan de M. Brault que "La Presse" a publié il y a quelques jours. Ce plan, qui paraît plein de justice, devrait être étudié et considéré par un comité spécial, et s'il est trouvé convenable, devrait être accepté. Les messieurs suivants sont nommés pour étudier le plan. MM. Brault, Geoffrion, Savignac, Gillman, Larue, Boyer, Pelletier, Crawford et les directeurs.

Des remerciements sont votés pour les journaux qui ont travaillé aux intérêts des déposants depuis la fermeture de la banque. La séance est levée.

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

Réunion hebdomadaire du conseil tenue vendredi le 17 janvier.

Présents : MM. H. Laporte, président, au fauteuil ; Jos. Contant, Chas Desmarcay, L. E. Morin père, Jos. Haynes C. P. Chagnon, O. Faucher, Alph. Racine, L. E. Morin fils, J. X. Perrault, J. B. A. Lanctôt, G. Boivin, C. H. Cattelli et Damase Parizeau.

Après lecture du procès-verbal, on exprime le désir de voir le comité chargé de l'étude du projet de canal de la Baie Georgienne faire son rapport au plus tôt.

M. Morin fils, président du comité, promet ce rapport pour la prochaine réunion du conseil.

M. Morin, père, représentant de la chambre à la commission du Havre, présente son rapport pour l'année 1895. Après lecture des conclusions de ce rapport, il est déclaré reçu, et il est ordonné qu'il sera imprimé avec le rapport de la chambre.

On demande les règlements imprimés. Le secrétaire répond qu'ils sont actuellement sous presse et seront distribués aux membres la semaine prochaine.

M. J. B. A. Lanctôt demande où en est la question du droit de la chambre de faire subir un examen aux candidats aux fonctions d'inspecteurs des peaux.

M. le secrétaire fait l'historique de la question et termine en disant que l'on attend la décision du ministère de la justice auquel elle a été déferée. On lui

donne instruction de la rappeler à l'attention des ministères de la justice et du commerce.

Lecture est faite d'une lettre du Board of Trade invitant les membres de la chambre à assister à une conférence que doit donner Sir Chas Tupper, dans la salle du Board of Trade, lundi, le 20 janvier, sur la question du tarif préférentiel entre l'Angleterre et ses colonies. L'invitation est acceptée.

ASSOCIATION DES EPICIERS EN GROS.

A une réunion récente de l'Association des Epiciers en Gros de Montréal, il a été résolu de présenter M. Charles Chaput, de la maison L. Chaput fils & Cie, président de l'association, pour représenter l'association dans le conseil de la Chambre de Commerce (Board of Trade).

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL.

La dernière réunion du conseil actuel de la Chambre de Commerce (Board of Trade) a eu lieu mardi, le 21 janvier.

Présents, MM. James A. Cantlie, président, au fauteuil ; John Torrance, John McKergow, Chas. F. Smith, Geo. Hague, John T. McBride, Geo. David, McFarlane, Ant. Nicoll, Wm. Nivin, James E. Rendell et David Robertson.

M. Geo. Hague, président du comité des affaires municipales, dit qu'il a assisté, jeudi dernier, en compagnie du président du conseil et des autres membres nommés à cet effet, à la réunion du comité du Parc Mont-Royal. Ils ont protesté contre la construction d'un tramway sur ce parc public. La compagnie des chars urbains est prête à abandonner le projet pourvu que la ville consente à ne pas accorder de franchise à d'autres compagnies. On sait ce qui s'est fait à ce propos à l'hôtel de ville.

L'assemblée annuelle aura lieu mardi prochain, on y procédera à l'élection des officiers et membres du conseil ; les règlements seront les mêmes que ceux de l'an dernier à l'exception toutefois que les votants seront tenus de voter pour les douze membres du conseil.

Ont été nommés scrutateurs pour les prochaines élections du conseil : MM. H. Bragg, C. B. Esdaile, Thomas Nicoll et R. E. Wight.

Les candidats suivants sont admis membres : H. H. Ransom, proposé par Archibald Birks ; D. Morgan Sexton, de la maison Molson et Sexton, proposé par Jas. A. Cantlie ; Jas. A. Gantlie, jr., de la "Lake of the Woods Milling Co." proposé par Wm. Stewart ; Jas. J. Riley, de la maison J. J. Riley and Son, proposé par Jas. A. Cantlie ; J. A. Greene, de la maison Greene, Son and Co., proposé par Alex. McFee.

M. John Torrance propose un vote de remerciements à M. Jas. A. Cantlie pour la manière habile dont il s'est acquitté de ses nombreux devoirs de président. M. David Robertson seconde la motion et dit qu'il le fait avec grand plaisir. M. Geo. Hague appuie aussi la motion et espère que M. Cantlie sera réélu. La proposition est adoptée.

M. Cantlie se lève ensuite et remercie l'assemblée des nombreuses marques de sympathie à son égard. Il adresse également à ses collègues des remerciements pour le concours dévoué qu'ils lui ont accordé, et qui ont contribué à lui rendre facile une tâche lourde et pénible à laquelle ses seules facultés n'auraient pu suffire. Il termine en priant ceux de ses collègues dont il aurait pu involontairement blesser les sentiments de ne pas lui en tenir rancune.